



LUMIÈRE SUR LA CYBERASSURANCE

édition 2022



L'AMRAE publie la deuxième édition de son étude exhaustive de la couverture assurantielle du risque cyber en France.

LE MARCHÉ EST REDEVENU EXCÉDENTAIRE MAIS LE RISQUE CYBER RESTE VOLATIL

Après une année 2020 fortement déficitaire pour les assureurs sur le marché du risque cyber, ceux-ci ont réagi en durcissant toutes les conditions de souscription : pour les grandes entreprises, par exemple, le doublement du taux de prime est allé de pair avec la réduction des capacités et l'instauration de franchises importantes. Ce qui représente, de facto, un recul très net de la couverture assurantielle. Pour l'industrie de l'assurance, ce redressement a porté ses fruits : le segment des grandes entreprises est devenu largement bénéficiaire. Mais il a aussi fait fuir 4,4 % des groupes précédemment assurés, qui ont préféré trouver d'autres solutions de couverture du risque cyber.

Les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), dont les résultats techniques dans les comptes des assureurs se sont fortement dégradés en 2021, risquent de connaître des renouvellements tout aussi tempétueux à la fin de l'année. Mais les négociations seront plus transparentes : la 2^e édition de l'étude LUCY, menée par l'AMRAE avec les courtiers spécialistes de l'assurance d'entreprise, permet d'avoir une vision objective et exhaustive de l'offre d'assurance, de la sinistralité et des résultats techniques. Comme son nom l'indique, elle pose une nouvelle lumière sur l'assurance cyber.



Une étude pilotée par Philippe Cotelle,
administrateur de l'AMRAE et
président de sa commission Cyber,
vice-président de FERMA et
Risk Manager d'Airbus Defence & Space

chiffres clés

↓ 4,4%
Taux de couverture
grandes entreprises

Alors que le **taux de couverture** du risque cyber aurait dû poursuivre sa croissance, il a baissé de **4,4%** sur le segment des **grandes entreprises**

82%
Grandes entreprises

Le marché reste porté par les **grandes entreprises** qui assurent à elles seules **82 % du volume de primes** versées au titre de la garantie cyber

↑ 44,4%
Volume de primes

Le **volume de primes** versées par l'ensemble des entreprises assurées a augmenté de **44,4%** alors que les capacités souscrites ont baissé pour la quasi totalité des tailles d'entreprises.

4M€
Franchises

Les **franchises** ont atteint des niveaux inédits : près de **4M€** en moyenne pour les **grandes entreprises**.

↓
Sinistralité marché

Forte baisse, en fréquence et en intensité **pour les grandes entreprises**, mais **forte hausse** **pour les ETI**.

88%
un ratio S/P aux fortes disparités

Le marché de l'assurance cyber est redevenu **rentable** pour les **assureurs** avec un **ratio S/P de 88 %** pour l'ensemble du marché, avec de fortes disparités :

58% pour les grandes entreprises 261% pour les entreprises de taille intermédiaire 325% pour les petites entreprises

LA VÉRITÉ SANS FARD DE LUCY

La lucidité sur son état et sur celui de son écosystème est une des caractéristiques majeures du métier de gestionnaire des risques.

Avec cette deuxième édition de l'étude LUCY, l'AMRAE brosse un panorama sans fard de la réalité de l'industrie de l'assurance cyber en 2021.

Bonnes nouvelles : le marché a retrouvé son équilibre global, la prévention a payé, les sinistres de forte intensité ont baissé mais uniquement pour les grandes entreprises.

Mauvaises nouvelles : la purge et le traitement de cheval que l'industrie de l'assurance a administré ont conduit des grandes entreprises à le quitter. Or, tant que ces grandes entreprises assureront le volume des primes, la volatilité et la fragilité seront consubstantielles au marché de la cyberassurance.

Les ETI doivent s'attendre à un traitement « robuste » en 2022. J'espère qu'elles pourront le supporter, elles sont clés pour la résilience de notre économie et de nos territoires.

Vous le lirez au long de l'étude : les équilibres sont possibles. Complexes, mais possibles s'ils sont réellement appréciés à l'aune de la qualité du Risk management des entreprises.

Les enseignements de LUCY 2022 sont d'une pédagogie qui profite à court moyen et long terme à l'ensemble des acteurs : bien sûr au triptyque Risk Managers, courtiers et assureurs, mais tout autant aux experts de la sécurité informatique, aux conseils en communication et aux avocats qui figurent dans la palette de services de l'assurance cyber.

Merci aux courtiers partenaires pour leur partage de données et aux organisations partenaires pour leurs apports. C'est grâce à eux que la lumière de LUCY est encore si forte.



Oliver Wild
Président de l'AMRAE
Directeur des risques et des assurances
de Veolia

DES NÉGOCIATIONS SOUS HAUTE TENSION

Les derniers renouvellements resteront dans les annales : jusqu'aux tout derniers jours de 2021, de nombreuses entreprises ont craint de se retrouver sans solution d'assurance cyber faute de proposition décente. La situation va laisser des traces. Le relèvement des franchises, l'augmentation des primes, la réduction voire l'assèchement des capacités pour certains risques ont, certes, renchéri le coût de l'assurance, mais surtout permis l'installation d'une forme de perte de confiance.

“

Le risque cyber pointe en 2^e place du classement des risques émergents établi par le « Future Risk Report » d'Axa, juste après le changement climatique.

”

Ce qui vaut pour l'ensemble des risques d'entreprise est particulièrement vrai pour le risque cyber, que le baromètre Axa des risques émergents¹ classe pourtant au 2^e rang des préoccupations des 3 500 spécialistes de la gestion des risques interrogés, juste après le changement climatique. C'est sans doute sur ce marché que les renouvellements ont été les plus tendus. Au point que 11 des 251 grandes entreprises qui avaient souscrit une garantie cyber en 2020 ont préféré renoncer en 2021.

Pourquoi ? Que dit cette situation inédite des relations entre assureurs et entreprises sur

le marché du risque cyber ? La deuxième édition de l'étude LUCY (L'Umière sur l'assurance CYber), menée par l'AMRAE avec les courtiers spécialistes du risque d'entreprise permet de poser des chiffres sur le malaise ressenti par les courtiers et les Risk Managers.

“

Une forme de perte de confiance.

”

1. AXA Future Risks Report 2021 : 3 448 experts interrogés dans 60 pays entre le 6 et le 28 mai 2021.

UNE VISION EXHAUSTIVE DU MARCHÉ ET DE SON ÉVOLUTION

L'étude LUCY aborde l'assurance cyber sous toutes ses facettes : le taux de couverture des entreprises, le montant des capacités souscrites, le nombre de sinistres déclarés, leur origine, leur impact financier direct et indirect, le montant de l'indemnisation...

méthodologie

Ses résultats sont issus d'une enquête menée en février-mars 2022 auprès de sept courtiers spécialistes du risque d'entreprise : **AON, Diot-Siaci, Filhet Allard, Marsh, Verlingue, Verspieren, WTW**.

À ces grands noms du courtage d'entreprise s'ajoutent **Planète CSCA** (le syndicat des courtiers d'assurance) ainsi que la **mutuelle SMABTP**, qui permettent d'avoir une meilleure vision du marché des petites et moyennes entreprises.

Tous ont répondu à un questionnaire conçu de façon collaborative et comportant deux grands volets :

- la couverture du risque cyber : nombre d'entreprises ayant souscrit une police cyber, couverture souscrite, montant de la prime brute ;
- les sinistres indemnisés : nombre de sinistres, élément déclencheur, nature de l'impact, montant de l'indemnisation.

Engagée en 2020 sur la base des données de 2019, cette étude dispose maintenant d'un historique de trois ans qui permet de mieux comprendre le marché, son évolution et d'avoir une vision globale et exhaustive du marché des grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les PME.

Les résultats sont sans doute moins précis sur le segment des plus petites entreprises, qui peuvent souscrire leur garantie cyber directement auprès de leur assureur ou via un agent général. Mais l'étude LUCY permet de dessiner des tendances et de comprendre l'évolution du marché.

Pour la même raison, les collectivités publiques – incluses dans la première édition de l'étude LUCY, en 2021- n'ont pas été prises en compte cette année : leur faible recours au courtage ne permet pas d'obtenir des résultats pertinents.

2028
polices d'assurance
cyber analysées

518
sinistres indemnisés
analysées

UN ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Pour convaincre les courtiers de partager des informations très précises sur le taux de couverture, le niveau de prime et la sinistralité de leurs clients, l'AMRAE a pris un engagement absolu de confidentialité et d'anonymisation des résultats : les courtiers n'ont transmis que des données traitées et agrégées à l'échelle de leur portefeuille, qui ont ensuite été de nouveau agrégées par l'AMRAE à l'échelle de l'ensemble du marché.

Pour préserver cette confidentialité, il n'a pas été possible de procéder à une analyse des résultats par secteur d'activité : au regard de la taille de l'échantillon, le traitement croisé des données n'aurait pas permis de respecter l'engagement d'anonymisation.

UNE VISION GLOBALE ET BIENTÔT, INTERNATIONALE

Quand elles souscrivent une police cyber, les grandes entreprises françaises font largement appel au marché international : leurs risques sont placés après de plusieurs assureurs (parfois plus de 20) dans le monde entier.

En interrogeant les courtiers qui sont précisément chargés de placer ces risques, LUCY livre une vision globale de l'assurance cyber, qui va bien au-delà des contrats souscrits auprès des seuls assureurs français.

L'AMRAE souhaite aujourd'hui élargir son champ de vision en repoussant les frontières de l'étude LUCY : en Italie et en Belgique, ainsi que dans d'autres pays où Ferma (la fédération européenne des associations de Risk Managers) a engagé un travail similaire avec les organisations locales de gestion des risques. Ces études élargiront le spectre pour livrer une vision européenne du risque cyber.

MIEUX CONNAÎTRE LE RISQUE CYBER POUR MIEUX NÉGOCIER

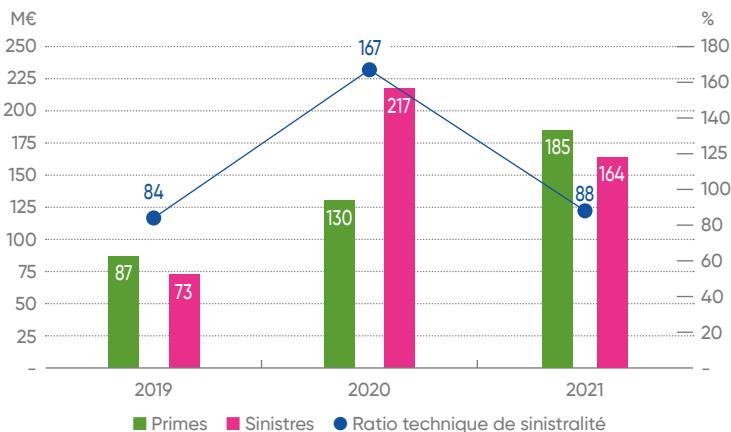
Si les renouvellements des polices cyber ont été aussi tendus en 2021, c'est parce que les entreprises manquaient d'arguments à opposer au durcissement brutal des conditions proposées par les assureurs.

Ce ne devrait plus être le cas cette année. « *Les risk managers ont désormais une vision globale et exhaustive du risque cyber* », estime Philippe Cottelle, le pilote de l'étude : « *le coût et les conditions de garantie, la fréquence et l'intensité de la sinistralité, les résultats techniques. Cela devrait rééquilibrer les négociations et les ancrer sur un terrain plus objectif.* »

C'est le principal enseignement de cette nouvelle édition de l'étude LUCY : après une année 2020 déficitaire, le marché de l'assurance cyber est **redevenu équilibré avec un ratio Sinistres/Primes technique de 88 %** pour l'ensemble des entreprises.

Cela s'est fait au prix d'augmentations tarifaires et d'un durcissement des conditions de souscription qui pourraient se révéler dissuasifs...

Des résultats techniques très positifs pour les assureurs



Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

Un retour à la rentabilité au goût amer

Le marché est même devenu très rentable sur le segment des grandes entreprises, qui représentent à elles seules 83 % du volume des primes versées par les entreprises en 2021 : le ratio S/P des grandes entreprises est de 58 %. Cette amélioration survient après la très forte dégradation enregistrée en 2020 : le S/P des grandes entreprises avait alors atteint le chiffre record de 190 %, poussant les assureurs à engager des mesures de redressement très fermes sur ce segment.

Trop fermes ? Il n'est pas interdit de le penser : le doublement des taux de prime (voir page 11), la contraction des capacités (voir page 13) et l'instauration de très fortes franchises (près de 4 M€ en moyenne) a fini par rebouter 11 entreprises qui étaient assurées en 2020 mais ont préféré jeter l'éponge en 2021 (voir page 15).

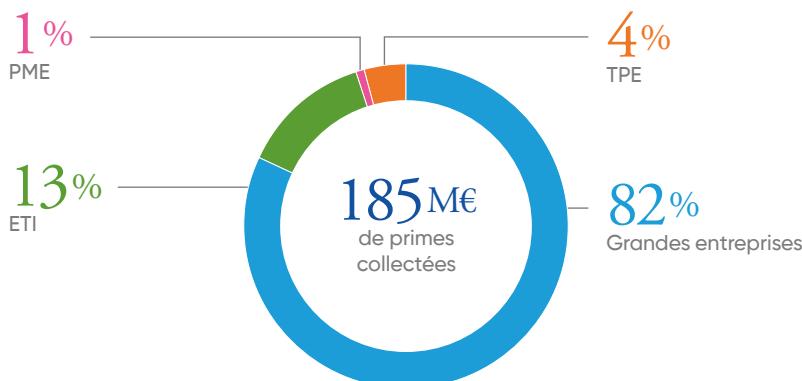
Des résultats techniques en montagnes russes

On peut, certes, objecter que le marché reste volatil : les résultats techniques des grandes entreprises ont fait des montagnes russes, avec un S/P de 44 % en 2019, 190 % en 2020 et 58 % en 2021.

Du reste, les entreprises de taille intermédiaires suivent aujourd'hui le même chemin erratique, avec un an de décalage sur les grandes entreprises : leur S/P fortement dégradé en 2019 (481%) est revenu dans le vert en 2020 (85%) avant de replonger dans le rouge en 2021 (261%). « *Elles peuvent donc s'attendre au même traitement que les grandes entreprises lors de leurs renouvellements 2022, avec une très forte augmentation des taux de primes doublée d'un durcissement sévère des conditions de souscription* », prévient Philippe Cotelle, l'administrateur de l'AMRAE qui a piloté l'étude.

Un marché porté par les grandes entreprises

Sur les 185 M€ de primes versées au titre de la garantie cyber en 2021, 82 % viennent des grandes entreprises.



Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

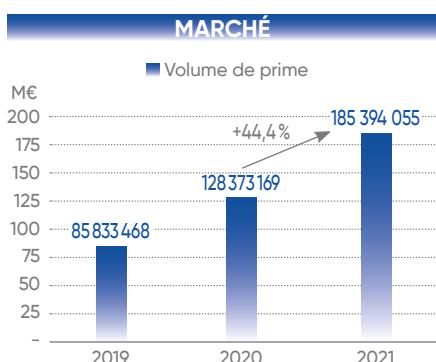
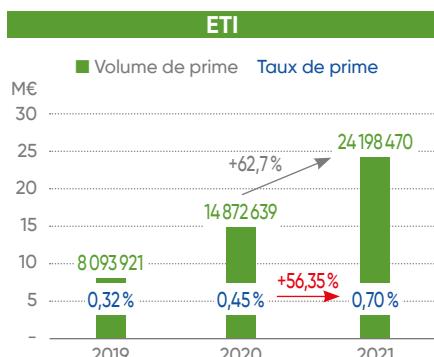
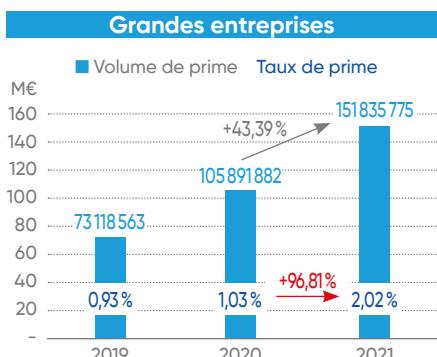
Des primes en hausse, des capacités en baisse

Après une année 2020 fortement déficitaire, notamment sur le front des grandes entreprises, les assureurs ont fermement redressé la barre. Les augmentations tarifaires ont atteint des sommets : le taux de prime a ainsi été en moyenne multiplié par deux pour les grandes entreprises.

Pour les autres sociétés, les augmentations vont de +56 % pour les entreprises de taille intermédiaire à +642 % pour les petites entreprises (dont le taux de prime est passé de 0,09 % en 2020 à 0,66 % en 2021).

Seule exception : les moyennes entreprises ont bénéficié d'une baisse de près de 54 % : mais leur taux de prime (0,71 % en 2020) était sans doute trop élevé au regard des taux appliqués aux petites (0,09 %) et micro entreprises (0,02 %).

Grandes entreprises : des taux de primes multipliés par deux



Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

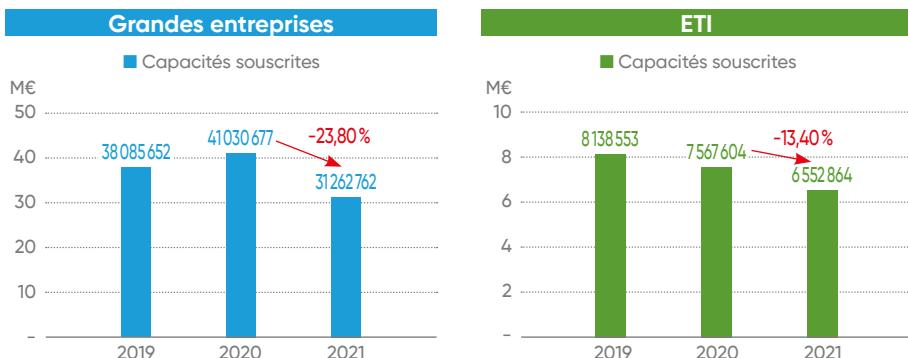
Conséquence de ces très fortes augmentations de taux de prime : le volume global de primes encaissées par les assureurs a subi une croissance de 44,4% en 2021.

Les grandes entreprises ont à elles seules versé l'an passé près de 46M€ de plus qu'en 2020, portant l'enveloppe globale de leurs primes à plus de 151,8 M€ (+43%). Ce qui représente, rappelons-le, 82 % du volume de primes de toutes les entreprises ayant souscrit une garantie cyber auprès d'un courtier.

Elles auraient pu s'attendre à voir les capacités être relevées en conséquence. Il n'en a rien été. Au contraire, les capacités souscrites par les grandes entreprises se sont contractées de près de 24% alors que leur taux de prime a presque doublé (il a précisément augmenté de 96,9%).

Si bien que sur l'ensemble du marché, le volume de primes a augmenté de 48,78% en 2021 alors que les capacités souscrites ont baissé de 21,47%. « Ces chiffres traduisent la dureté des renouvellements de fin 2021, commente Philippe Cotelle. Les Risk Managers ont bien senti que le marché se tendait. Notre étude le confirme. »

Des primes en hausse de 48 %, des capacités en baisse de 20,8 %



“

Ces chiffres traduisent la dureté des renouvellements de fin 2021.

”

Des conditions de souscription de plus en plus restrictives

À l'augmentation des taux de primes s'est ajoutée l'instauration de franchises très élevées. « *Jusqu'à présent, les franchises étaient anecdotiques, commente Philippe Cotelle. À près de 4M€ en moyenne pour les grandes entreprises et 228 000€ pour les ETI, elles atteignent aujourd'hui des niveaux considérables.* » L'instauration de franchises d'un niveau élevé contribue, tout comme la très forte augmentation des taux de prime, au renchérissement de l'assurance cyber.

Parallèlement, les entreprises ont dû se soumettre à des questionnaires de souscription beaucoup plus détaillés que par le passé. « *En soi, ce n'est pas un problème, estime Philippe Cotelle. Au contraire, nous avons toujours plaidé pour une approche plus technique des risques. Mais le triptyque hausse des taux + réduction des capacités + durcissement des conditions de souscription finit par donner l'impression que les assureurs ne veulent plus couvrir le risque cyber.* »

Des niveaux de franchise inédits

	Grandes entreprises	ETI	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Micro entreprises
Franchise en 2021	3 990 104€	227 976€	32 217€	7 670€	995€

Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

“

À près de 4M€ en moyenne pour les grandes entreprises et 228 000€ pour les ETI, les franchises atteignent aujourd'hui des niveaux considérables.

”

Et si les entreprises renonçaient à s'assurer ?

C'est en tout cas la conclusion que certaines entreprises semblent avoir tirée. Alors que le risque cyber est perçu par la plupart d'entre elles comme une menace majeure, le taux de couverture des grandes entreprises a baissé de 4,4%.

Cela signifie que sur les 251 grandes entreprises qui avaient souscrit une police cyber en 2020, 11 ont renoncé à le faire en 2021. Le chiffre peut sembler anecdotique. Mais sur un marché qui devrait encore être en croissance, « *C'est un signal très fort* », estime Philippe Cotelle.

Des taux de couverture en baisse

	Effectif total en 2021 selon la typologie de l'Insee	Entreprises assurées				Taux de couverture en 2021
		en 2019	en 2020	en 2021	Croissance 2021/2020	
Grandes entreprises (plus d'1,5 Md€ de CA)	287	207	251	240	-4,4 %	84 %
Entreprises de taille intermédiaire (50 M€ à 1,5 Md€ de CA)	5 763	307	441	530	+20,2 %	9 %
Petites et moyennes entreprises (10 à 50 M€ de CA)	139 971	311	362	322	-11 %	0,2 %
Petites entreprises (2 à 10 M€ de CA)	3 723 742 (Petites et micro)	616	643	503	-21,8 %	0,2 %
Micro entreprises (moins de 2 M€ de CA)	3 723 742 (Petites et micro)	7 025	7 027	10 433	32,6 %	0,2 %
TOTAL	3 743 745	8 466	8 724	12 028	27,5 %	0,3 %

Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

Bien qu'elle ait légèrement baissé en 2021, la sinistralité se maintient à un niveau élevé. Elle fait surtout preuve d'une certaine volatilité et d'une grande hétérogénéité selon la taille des entreprises.

Fréquence : le grand écart

L'analyse de la sinistralité doit être abordée marché par marché.

Sinistralité : hautes et basses fréquences

	2019			2020			2021		
	Nombre d'entreprises assurées	Nombre de sinistres indemnisés	Fréquence des sinistres	Nombre d'entreprises assurées	Nombre de sinistres indemnisés	Fréquence des sinistres	Nombre d'entreprises assurées	Nombre de sinistres indemnisés	Fréquence des sinistres
Grandes entreprises	207	73	35 %	251	86	34 %	240	57	24 %
ETI	307	74	24 %	441	75	17 %	530	110	21 %
Moyennes entreprises	311	7	2 %	362	13	4 %	322	26	8 %
Petites entreprises	616	2	0 %	643	7	1 %	503	318	63 %
Micro entreprises	7 025	0	0 %	7 027	–	0 %	10 433	7	0 %
TOTAL	8 466	156	19 %	8 724	182	17 %	12 028	518	4 %

Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

Grandes entreprises : effet trompe-l'œil

Du côté des grandes entreprises, on pourrait penser que les dispositifs de prévention et de protection mis en œuvre ont porté leurs fruits : la maîtrise de la fréquence s'est en effet traduite par une très forte baisse du volume des indemnisations, qui est passé de 201,51M€ en 2020 à 88,63M€ en 2021 (-57%).

Il s'agit en réalité d'un effet de trompe-l'œil : le nombre de sinistres et le volume d'indemnisations versées ont certes baissé de plus de 50 % en 2021. Mais si l'on s'intéresse à la distribution des sinistres par taille, on se rend compte que le nombre

de sinistres petits et très petits (moins de 300 000 € d'indemnisation) a été divisé par deux. Cette baisse est-elle réellement liée aux efforts de prévention accomplis par les entreprises ? Ou à l'instauration de franchises qui ont masqué la sinistralité de fréquence et de faible intensité ?

Sans doute un peu des deux. D'un côté, l'instauration de franchises très élevées (près de 4 M€ en moyenne) a forcément eu un impact sur la sinistralité de fréquence : le nombre de sinistres « extra small » et « small » est passé de 63 en 2020 à 33 en 2021. On ne peut exclure que ces sinistres indemnisés moins de 300 000 € aient en réalité coûté beaucoup plus cher aux entreprises : au montant de l'indemnisation peuvent s'ajouter plusieurs millions d'euros de franchise. Mais ils n'ont pas pesé sur les résultats techniques des assureurs.

Sévérité

De l'autre côté, la sinistralité de forte intensité a réellement baissé : en 2021 comme en 2020, quatre sinistres de très grande taille (XXL) ont été enregistrés. Mais leur coût global d'indemnisation a été divisé par deux : de 131 M€ en 2020 (soit une moyenne de 32 M€ par sinistre), il est passé à 62 M€ (15,5 M€ par sinistre). Reste à savoir si c'est le fruit de la chance, des investissements dans la prévention ou d'un arbitrage entre rétention et indemnisation...

Il convient donc de rester prudent : les entreprises ont, certes, pris conscience qu'elles devaient mettre en œuvre des plans de protection et de prévention du risque cyber. Mais la digitalisation de l'économie se poursuit et augmente leur niveau d'exposition.

Grandes entreprises : l'effacement des petits sinistres et baisse de la sévérité

	Nombre		Indemnisations	
	2020	2021	2020	2021
Sinistres XS et S 0 à 0,3 M€	63 73,3 %	33 58 %	4 310 000 € 2,1 %	823 847 € 0,9 %
Sinistres M et L 0,3 à 3 M€	13 15,1 %	16 28 %	16 500 000 € 8,2 %	14 067 725 € 15,9 %
Sinistres XL 3 à 10 M€	6 7 %	4 13,2 %	49 390 000 € 24,6 %	11 680 000 € 13,2 %
Sinistres XXL Plus de 10 M€	4 4,7 %	4 7 %	131 270 000 € 65,1 %	62 062 363 € 70 %
TOTAL	86 100 %	57 100 %	201 510 000 € 100 %	88 633 935 € 100 %

Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

Les coûts d'indemnisation ont beau avoir globalement baissé entre 2021 et 2020, ils restent très largement tributaires de l'impact des sinistres d'intensité : en 2021, six sinistres XXL ont été indemnisés à hauteur de 90,6M€, ce qui représente 55,6 % du volume total d'indemnisation.

Les ETI, ont, elles, vu leur indemnisation multipliée par trois en un an, passant de 12,67M€ en 2020 à 63,15M€ en 2021. « *Elles ont pu se rendre compte qu'elles n'étaient pas à l'abri des sinistres de très grande importance (XXL)*, commente Philippe Cotelle. *En 2021, deux de ces sinistres ont été indemnisés à hauteur de 28,80M€.* »

Il ne suffisent pas, à eux seuls, à expliquer le triplement du volume d'indemnisations. Mais ils y contribuent largement. Et ils ont valeur d'avertissement : en 2022, les ETI vont certainement subir le même coup de vis sur les tarifs et les conditions de souscription que les grandes entreprises. A fortiori si elles ne s'engagent pas davantage dans la prévention et la protection.

Réduction avec forte disparité des coûts d'indemnisation

	2019		2020		2021	
	Nombre de sinistres	Indemnisations versées	Nombre de sinistres	Indemnisations versées	Nombre de sinistres	Indemnisations versées
Grandes entreprises	73	31,83M€	86	201,51M€	57 -56 %	88,63M€ -57 %
ETI	74	38,94M€	75	12,67M€	110 +46,7 %	63,14M€ +398 %
Moyennes entreprises	7	2,29M€	13	2,36M€	26 +100 %	0,89M€ -62 %
Petites entreprises	2	0,46M€	7	0,035M€	318	10,94M€
Micro entreprises	0	-	-	-	7	0,37M€
TOTAL	156	73,52M€	181	216,58M€	518 +186 %	163,65M€ -24 %

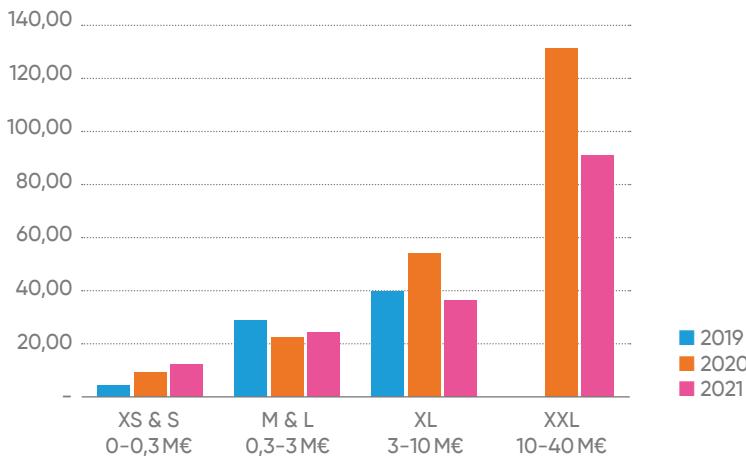
Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

Les sinistres XXL plombent les comptes

	Sinistres de taille XS et S < 300 000 €	Sinistres de taille M et L De 0,3 à 3 M€	Sinistres de taille XL De 3 à 10 M€	Sinistres de taille XXL De 10 à 40 M€	TOTAL
Grandes entreprises	33	16	4	4	57
Entreprises de taille intermédiaire	93	10	5	2	110
Moyennes entreprises	25	1	0	0	26
Petites entreprises	317	1	0	0	318
Micro entreprises	6	1	0	0	7
TOTAL	474 12,2 M€ 7,4 %	29 24,3 M€ 14,8 %	9 36,3 M€ 22,2 %	6 90,9 M€ 55,6 %	518 163,7 M€ 100 %

Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

Évolution de la distribution des sinistres



Les montagnes russes de la sinistralité, aussi bien en fréquence qu'en intensité, laissent à penser que le marché est encore loin d'avoir atteint le degré de mutualisation qui garantira un équilibre économique pérenne. Les coûts d'indemnisation ont beau avoir globalement baissé.

Une sinistralité de malveillance

On s'en doutait, l'étude LUCY vient le confirmer : l'écrasante majorité des sinistres est d'origine malveillante. Les accidents ne sont la cause que de 5,5% des sinistres et représentent à peine 4% des indemnisations.

Ces indemnisations viennent essentiellement couvrir des pertes d'exploitation. Les pertes de données personnelles, qui sont très lourdement indemnisées aux États-Unis, ne représentent en France que 4% du coût des sinistres.

Une écrasante majorité de sinistres « malveillants »

	Nombre de sinistres	
	Malveillants	Accidentels
Attaques à la sécurité du SI	440	26
Liés à des pertes de données personnelles	21	1

Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

Coût des sinistres : essentiellement des pertes d'exploitation

	Montant total des indemnisations
Assistance gestion de crise/Pertes d'exploitation	96,2%
Responsabilité	3,8%

Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2021.

Après une année 2020 très dégradée, les assureurs ont proposé des conditions de renouvellement draconiennes aux entreprises, avec de très fortes **augmentations des taux de primes**, l'instauration de **franchises élevées** et une importante **réduction des capacités**. Le cumul de ces mesures débouche sur un recul significatif de la couverture assurantielle proposée aux entreprises.

Pour l'industrie de l'assurance, ces mesures ont porté leurs fruits : **le marché est redevenu rentable**, avec des résultats techniques très proches de ce qu'ils étaient en 2019.

Mais pour les entreprises, la brutalité des renouvellements de la fin de l'année 2021 a laissé des traces : face aux propositions qui leur ont été faites, onze grandes entreprises ont renoncé à souscrire une police cyber. Il ne s'agit pas seulement d'un coup d'arrêt à la croissance du marché. Ce choix traduit une **forme de défiance à l'égard des offres d'assurance cyber**.

Cette crise de confiance pourrait amener les grandes entreprises à explorer des pistes complémentaires à la couverture assurantielle : **l'auto-assurance pour gérer le risque de fréquence ; la mutualisation inter-entreprises pour augmenter le niveau des capacités** et réduire le risque de volatilité lié aux sinistres d'intensité, etc.

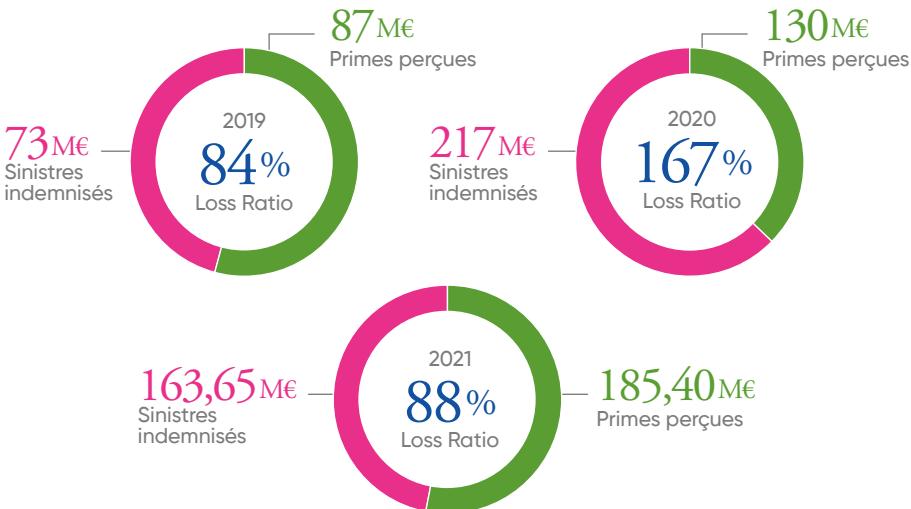
Il est temps de **réfléchir collectivement à l'avenir de l'assurance cyber** afin de trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs : assureurs, courtiers et entreprises.

Cela passe par une **analyse approfondie des sinistres**. Sur trois ans, LUCY fait apparaître une certaine **maîtrise du risque de fréquence**. Les très fortes variations des résultats techniques sont avant tout liées aux **sinistres de haute intensité** (plus de 10 M€) : en 2020, il a suffi de trois sinistres XXL (plus de 30 M€ chacun) pour dégrader très fortement le ratio sinistres/primes. Rien ne garantit que cela ne se reproduira pas dans les années à venir.

Dans cette perspective, **la réduction des capacités est inquiétante** : les entreprises ont besoin de se protéger contre les sinistres d'intensité et le **risque de volatilité** qu'ils font peser sur leurs résultats.

Si l'assurance classique ne permet pas de couvrir ce risque, pourquoi ne pas réfléchir à des **mécanismes d'amortissement spécifiques pour les « catastrophes cyber »**. En impliquant, par exemple, les pouvoirs publics sur le modèle du régime « catastrophe naturelle ».

Cette réflexion collective est indispensable pour sortir de cette crise de confiance et garantir la pérennité des assurances cyber.



Source : Étude LUCY menée par l'AMRAE en 2020 et 2021.

- 1** **Le marché est redevenu rentable pour les assureurs**, mais il reste très volatil. Un équilibre économique pérenne passe par une meilleure mutualisation, donc un développement de la couverture assurantielle pour l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille.
- 2** **Les mesures brutales de hausse des taux de prime et de durcissement des conditions de souscription intervenues en 2021 ont déstabilisé le marché** de l'assurance et de la réassurance. Il est temps de revenir à une forme de stabilité et à une attractivité pour les entreprises, faute de quoi les grandes organisations chercheront des nouvelles solutions pérennes de couverture du risque cyber, hors assurance.
- 3** **Les grandes entreprises portent le développement des garanties cyber** : elles financent à elles seules 82% du volume de primes encaissées. Leur retrait du marché signera la fin des assurances cyber.
- 4** **Une stratégie de maîtrise du risque cyber doit reposer sur ses deux jambes :** la prévention et le transfert du risque au marché de l'assurance.
- 5** **Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ne sont pas à l'abri des sinistres d'intensité** (plus de 10 M€ d'indemnisation). La très forte augmentation de leur sinistralité (de fréquence et d'intensité) montre qu'elles doivent s'engager davantage dans la prévention.
- 6** Après des résultats techniques très dégradés en 2021, **les ETI n'échapperont pas à des mesures correctives en 2022.**
- 7** Plus fragiles que les grands groupes, **les ETI pourraient ne pas supporter la brutalité des mesures appliquées** en 2021 par les assureurs aux grandes entreprises. Ce sont pourtant des acteurs clés de la résilience de notre économie et de nos territoires.

- 8 Le risque cyber est un risque de long terme qui doit être abordé par les entreprises comme par les assureurs dans **une politique de gestion de risque de long terme**.
- 9 Face au recul de la couverture proposée par l'industrie de l'assurance, **les entreprises explorent des solutions complémentaires** : l'auto-assurance pour maîtriser le risque de fréquence, la mutualisation inter-entreprises pour augmenter le niveau des capacités, un régime « catastrophe cyber » pour réduire la volatilité liée aux sinistres de très haute intensité...
- 10 **Les entreprises ont besoin d'être protégées contre le risque cyber.** C'est un levier indispensable de la résilience de l'économie française.

- **Grandes entreprises** : plus de 1,5 Md€ de CA
- **Entreprises de Taille Intermédiaire** : 50 M€ à 1,5 Md€ de CA
- **Petites et moyennes entreprises** : 10 à 50 M€ de CA
- **Petites entreprises** : 2 à 10 M€ de CA
- **Micro entreprises** : moins de 2 M€ de CA

Les primes et les capacités

	2019		2020		2021	
	Volume de prime	Capacités souscrites	Volume de prime	Capacités souscrites	Volume de prime	Capacités souscrites
Grandes entreprises	73118 563 €	38 085 652 €	105 891 882 €	41 030 677 €	151 835 775 € +43 %	31 262 762 € -24 %
Entreprises de taille intermédiaire	80 939 21 €	81 385 553 €	14 872 639 €	7 567 604 €	24 198 470 € +63 %	6 552 864 € -13 %
Moyennes entreprises	2 932 394 €	1 934 341 €	5 287 861 €	2 066 514 €	2 455 874 € -54 %	2 333 050 € +13 %
Petites entreprises	709 087 €	1 180 893 €	707 079 €	1 240 110 €	3 367 699 € +376 %	1 017 160 € -18 %
Micro entreprises	872 061 €	1 225 000 €	1 613 708 €	1 172 222 €	3 536 237 € -119 %	515 560 € -56 %
TOTAL	85 726 026 €	50 564 436 €	123 085 308 € +44 %	53 077 127 € +5 %	185 394 055 € +48,78 %	41 681 396 € -21,47 %

Les résultats techniques

	Ratio S/P 2019	Ratio S/P 2020	Ratio S/P 2021
Grandes entreprises	44 %	190 %	58 %
ETI	481 %	85 %	261 %
Moyennes entreprises	78 %	45 %	36 %
Petites entreprises	66 %	5 %	325 %
Micro entreprises	0 %	0 %	1 %
MOYENNE	84 %	167 %	88 %



AMRAE - 80 boulevard Haussmann 75008 PARIS
Tél. : 01 42 89 33 16 - www.amrae.fr

Contact presse :
SEITOSEI - Olivier Coppermann
olivier.coppermann@seitosei.fr - 06 07 25 04 48